



Rennes-Bretagne

BULLETIN D'ADHESION ANNUEL

☐ **Entreprise** ☐ **Club de sport** ☐ **Association** ☐ **Particulier**

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse Mail :

Téléphone :

Date de naissance :

☐ **J'adhère**

Je suis :

☐ Un particulier : Je joins ma cotisation annuelle de 10 euros

☐ Une entreprise, comité d'entreprise ou collectivité locale : je joins ma cotisation annuelle de septembre à septembre de 50 euros.

☐ Une association : Je joins ma cotisation annuelle de septembre à septembre de 30 euros.

Tarifs consultations pour les adhérents : 10 euros / Etudiant, bénéficiaire RSA, sans emploi, CMU : 5 euros

Mode de règlement :

☐ Virement

☐ Chèque

☐ Espèces

☐ CB

☐ **Je fais un don à ACR – IO RB :**

€

(Par chèque à l'ordre d'ACR IO-RB, un reçu fiscal vous sera remis en cas de don)

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR D'ACR - IO RB

Le public concerné est soit un particulier soit un salarié d'une entreprise adhérente ou membre d'une association adhérente. L'adhésion est valable un an.

La cotisation est due annuellement de septembre à septembre et renouvelable sur demande express en remplissant un nouveau formulaire d'adhésion.

1. Tarif des consultations

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration de l'association et sont affichés à l'entrée de la clinique ostéopathique et sur le site Internet : www.osteo-rennes.fr.

Deux niveaux de tarifs sont appliqués. Le plein tarif concerne les adhérents. Le tarif réduit est spécifique aux étudiants, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi, sur justificatif. Sans justificatif, le tarif plein sera alors appliqué.

2. Déroulement des consultations

Une consultation dure en moyenne une heure. Elle est réalisée par un étudiant de 4^{ème} ou 5^{ème} année de l'Institut d'Ostéopathie de Rennes sous le contrôle d'un superviseur ostéopathe D.O au sein de notre centre de consultation (50 rue Blaise Pascal 35170 Bruz).

Elle débute par l'interrogatoire du patient puis la réalisation d'un diagnostic d'exclusion, puis un bilan approfondi pour déterminer le protocole de traitement à appliquer. Après l'accord du superviseur l'étudiant peut alors faire son traitement ostéopathique en toute sécurité.

3. Signature d'un consentement éclairé

Chaque patient signera un consentement éclairé lors de la première consultation. Sans ce consentement, il ne pourra pas être pris en charge par les étudiants.

4. Autorisation parentale

Toute personne mineure doit être accompagnée d'un de ses parents pour la consultation ostéopathique ou être en possession d'une autorisation parentale écrite.

5. Recherche

Les données issues de vos consultations - rendues anonymes - peuvent être utilisées à des fins de recherche ostéopathique.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité d'ACR IO-RB.

** En application du RGPD Les données issues des consultations seront conservées dans notre Base de Données Informatiques sans limitation de durée. Ces données relèvent du secret professionnel et médical et peuvent être utilisées à des fins de :*

- *Gestion de l'association ACR-IORENNES*
- *Diagnostic*
- *Recherche (Données anonymisées)*
- *Mémoires étudiants (Données anonymisées)*
- *Pédagogie (Données anonymisées)*
- *Facturation*
- *Communication des informations partagées aux autres professions de santé (avec consentement préalable du patient) – Décret 2016-994 du 20 Juillet 2016*